

Note d'information - Service de portage de repas -

1/ Conditions d'admission :

Le service est accessible à toute personne âgée de 65 ans et plus et/ou personne handicapée résidant sur les communes de la Pévèle Carembault :

Aix-en-Pévèle, Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Bachy, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondécourt, Herrin, Landas, La Neuville, Louvil, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Orchies, Ostricourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Saméon, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Wahagnies, Wannehain.

2/ Composition d'un repas :

Nous vous proposons trois formules de menus, qui se composent de la façon suivante :

- **5 éléments** : potage, entrée, plat, fromage et dessert
- **4 éléments** : entrée, plat, fromage et dessert
- **3 éléments – menu petit appétit** : plat, fromage et dessert

Chaque jour (hors week-end) vous avez le **choix entre deux menus normaux**. Les samedis et dimanches un menu unique vous est proposé.

Vous pouvez également demander des **menus adaptés** : pauvres en sel ou pauvres en sucre.

Des **menus hachés** sont proposés, il s'agit de menus spécifiquement élaborés pour les personnes ayant des troubles de la mastication. Si vous souhaitez bénéficier de ce type de menus, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Action Seniors.

La gestion du service ainsi que la livraison des repas sont assurées par la Communauté de communes Pévèle Carembault. Les menus normaux et les menus adaptés sont élaborés par une diététicienne et cuisinés par le traiteur API Restauration au sein des cuisines centrales de Seclin.

Les menus hachés sont quant à eux confectionnés par la société Nutrisens.

3/ Consommation des repas

Les plats sont livrés en barquettes individuelles et sont prêts à être réchauffés (four à micro-ondes conseillé dans la plupart des cas).

Une fiche de conseils de remise en température vous est délivrée dès le début de la prestation.

Dès la livraison, il est nécessaire de placer chaque plat dans votre réfrigérateur pour ne pas rompre la chaîne du froid.

Nous vous recommandons de ne pas congeler les repas qui vous sont livrés.

Chaque plat comporte une étiquette précisant le temps de remise en température, le jour de consommation du repas ainsi que la date limite de consommation.

Recyclage des barquettes

Une fois votre repas consommé, vous pouvez jeter les barquettes dans la poubelle de tri sélectif (elles seront recyclées avec le plastique).

4/ Livraison des repas :

Selon votre commune de résidence, nous vous livrons les repas le matin ou l'après-midi.

Communes concernées par la livraison du matin : Aix-en-Pévèle, Attiches, Avelin, Bachy, Bourghelles, Camphin-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondrecourt, Herrin, Landas, Louvil, Mérignies, Mouchin, Nomain, Pont-à-Marcq, Saméon, Templeuve-en-Pévèle, Tourmignies, Wahagnies et Wannehain.

On vous livre le	LUNDI matin	le repas du LUNDI.
On vous livre le	MARDI matin	le repas du MARDI.
On vous livre le	MERCREDI matin	le repas du MERCREDI.
On vous livre le	JEUDI matin	le repas du JEUDI ET VENDREDI.
On vous livre le	VENDREDI matin	le repas du SAMEDI ET DIMANCHE.

Communes concernées par la livraison de l'après-midi : Auchy-lez-Orchies, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Cappelle-en-Pévèle, La Neuville, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Orchies, Ostricourt, Phalempin, Thumeries.

On vous livre le LUNDI après-midi	le repas du MARDI.
On vous livre le MARDI après-midi	le repas du MERCREDI.
On vous livre le MERCREDI après-midi	le repas du JEUDI.
On vous livre le JEUDI après-midi	le repas du VENDREDI ET SAMEDI.
On vous livre le VENDREDI après-midi	le repas du DIMANCHE ET LUNDI.

Horaires de passage

Les horaires de passage sur votre commune vous sont communiqués à titre indicatif lors de votre inscription au service et peuvent exceptionnellement varier en raison d'un incident sur la route, d'un retard de livraison du traiteur ...

Absence lors de la livraison du repas

En cas d'absence prévue, veillez à nous communiquer l'adresse d'un voisin chez qui nous pouvons déposer votre repas ou, à défaut, si vous devez vous absenter moins de 2 heures, prévoyez une glacière avec des pains de glace.

Si votre absence n'était pas prévue ou que l'agent n'est pas en mesure de vous déposer le repas commandé, un avis de passage sera laissé dans votre boîte aux lettres.

Remise de clé

Si vous le souhaitez, les agents de convivialité peuvent déposer vos repas sans que vous n'ayez à vous déranger pour venir leur ouvrir. Si vous envisagez de confier les clés de votre domicile au service de portage de repas, une attestation de remise de clé sera établie pour attester la réception des clés.

5/ Conditions de réservation et d'annulation :

Bon de commande mensuelle

Chaque mois, l'agent de convivialité vous remet les menus et le bon de commande pour le mois suivant. Une fois votre bon de commande rempli, vous le remettez à l'agent lors de son passage. Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous transmettre les menus et bons de commande mensuels par mail ; à vous ou à l'un de vos proches.

Commande automatiquement reconduite

Vous pouvez également opter pour le « bon de commande à reconduction automatique ». Vos repas seront automatiquement commandés d'un mois à l'autre et vous n'aurez plus de démarche à accomplir pour réserver vos repas. Si vous prenez des menus normaux, nous vous commanderons par défaut des menus A (5éléments).

Fréquence de livraison

Vous êtes libres de commander des repas pour tous les jours de la semaine (week-end inclus) ou pour certains jours, comme bon vous semble.

Mise en place du service

Si vous êtes un nouvel usager du service, un simple appel téléphonique est suffisant pour commander vos premiers repas (comptez en général 48h de délai entre la première commande et la livraison des repas).

Le Service Action Seniors prendra votre commande dès votre premier appel et l'agent de convivialité vous déposera un dossier d'information comprenant une fiche d'inscription, la note d'information du service, les menus et le bon de commande du mois en cours, les documents de prélèvement automatique, la fiche de conseils de remise en température.

Veillez à nous retourner la fiche d'inscription, la demande de prélèvement automatique accompagnée d'un RIB ainsi que le bon de commande signé sous une semaine afin de finaliser votre inscription au service de portage de repas.

L'ensemble des documents est également téléchargeable sur le site de la Communauté de communes Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr

Modification de votre commande

En cas d'imprévu, nous vous invitons à nous prévenir au plus vite pour annuler vos repas. Tout repas qui a déjà été commandé chez le traiteur est facturé, quel que soit le motif de l'annulation.

Délais pour modifier votre commande (ajout ou annulation de repas) :

Vous avez jusqu'au	LUNDI JUSQUE 11h	pour modifier votre commande de	MERCREDI.
Vous avez jusqu'au	MARDI – 11h	pour modifier votre commande de	JEUDI ET VENDREDI.
Vous avez jusqu'au	MERCREDI – 11h	pour modifier votre commande de	SAMEDI ET DIMANCHE.
Vous avez jusqu'au	JEUDI – 11h	pour modifier votre commande de	LUNDI.
Vous avez jusqu'au	VENDREDI – 11h	pour modifier votre commande de	MARDI.

6/ Tarification et facturation :

	Tarif usager	Tarif invité
5 éléments Potage, entrée, plat, fromage et dessert	7,05 €	9,00 €
4 éléments Entrée, plat, fromage et dessert	6,70 €	8,65 €
3 éléments Plat, fromage et dessert	6,25 €	8,20 €

Le prix du repas pour l'usager varie en fonction de la formule que vous avez choisie.

Si vous recevez un invité et que vous désirez un repas supplémentaire, celui-ci vous sera facturé au tarif invité (tableau ci-dessus).

En début de mois, l'agent de convivialité vous remettra la facture pour les repas livrés le mois précédent. En cas de désaccord avec le montant de la facture, nous vous demandons de contacter le service *Action Seniors* dans les plus brefs délais.

Vos factures sont à régler par prélèvement automatique.

Le montant sera prélevé le 15 de chaque mois. Lors de votre inscription au portage de repas, le service vous remet les documents nécessaires pour mettre en place le prélèvement automatique. Nous vous demandons de nous restituer la demande de prélèvement automatique dans les plus brefs délais et d'y joindre un RIB.

L'équipe du service Action Seniors se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Communauté de communes Pévèle Carembault
Service Action Seniors
47 avenue du Général de Gaulle – 59 710 PONT-A-MARCQ
 03 20 34 78 90
Du lundi au vendredi : 9h – 12h / 13h30 - 17h30
 action-seniors@pevelecarembault.fr